

BULLETIN INFOS N° 38

**A l'appel de la FSU et de ses
syndicats nationaux
Pour nos salaires, nos carrières,
nos métiers,
Pour une véritable ambition pour
l'école,**



PRESSE

DISTRIBUÉ PAR

LA POSTE

**Manifestation Nationale à
Paris le samedi 6 avril 2013**

**Départ en train de Tarbes à 6h02, Paris 12h35.
Retour 17h22 Paris, Tarbes 23h53.
Inscrivez-vous auprès du SNES 65 par courriel ou tel. le plus
rapidement possible.
snes65@toulouse.snes.edu**

S
E
C
T
I
O
N

D
E
P
A
R
T
E
M
E
N
T
A
L
E



La concertation version Peillon

Editorial

Les raisons du 6 avril

Les modalités de rentrée ont été à ce jour soumises aux C.A des établissements du département et une large majorité d'entre eux, se réjouit M. le DASEN, a voté favorablement... Nous aurions certes préféré que les CA se prononcent massivement contre les TRMD exsangues qui leur ont été présentés; nous n'en tirons pas pour autant la conclusion que nos collègues approuvent les conditions dans lesquelles la rentrée se prépare.

Chacun peut en effet mesurer les désillusions, voire le mécontentement qui règnent en salles des profs: la profession est animée d'une volonté profonde de réforme que ne satisfait pas le projet soumis ce mois-ci au Parlement. La rentrée 2013 verra la poursuite de la « réforme » Chatel dans les lycées, la mise en place de l'école du socle qui risque fort dans un premier temps de rapprocher les classes de 6ème du premier degré et de réintroduire la bivalence. L'allongement de l'année scolaire est dans les projets à court terme. Rien n'est prévu pour améliorer nos salaires ni nos conditions de travail... La liste serait longue.

Parce qu'il est plus que temps de mettre sur ces questions le gouvernement face à ses responsabilités, le SNES appelle, avec la FSU, à manifester à Paris le samedi 6 avril. C'est pour les Pyrénéens en particulier un acte militant conséquent: nous demandons cependant au plus grand nombre d'offrir un samedi à l'avenir de leur profession et de l'école.

*Yves Bordedebat,
Secrétaire départemental.*

Journée d'action du 31 janvier et suppression de la journée de carence

Lors du premier mouvement social contre la politique du Gouvernement Hollande, nous étions environ 500 à manifester à Tarbes pour les salaires, contre les suppressions de postes, contre la mise en place de la journée de carence dans la Fonction Publique, à l'appel des FSU, CGT, et Solidaires, comme partout en France. A l'issue de la manifestation, nous avons été reçus par le Préfet. Une délégation représentait la FSU.

Cette mobilisation n'a pas été vaine, puisque le 20 février, Mme la ministre Marylise Lebranchu a fait savoir à la FSU que le dispositif de carence était abrogé, reconnaissant qu'il plaçait les fonctionnaires dans une situation défavorable par rapport « à la très grande majorité des salariés qui sont couverts par leurs employeurs ou par un régime de protection sociale complémentaire obligatoire ». Cette décision était attendue de tous les agents de la Fonction Publique, fonctionnaires et contractuels, le dispositif, qui consistait à retenir 1/30ème du salaire à chaque arrêt de travail, représentant une nouvelle amputation de nos salaires bloqués depuis trois ans.

5 mars 2013
Nous étions 1500 dans les rues de Tarbes pour dénoncer la loi scélérate sur la « flexisécurité »



SNES - 65

École J-Ferry 5 Rue A-Breyer
65 000 TARBES
Tél. 05 62 34 38 24
Courriel:
snes65@toulouse.snes.edu

Directeur de la publication:
Géraldine Ducos
CPPAP: n°0913 S 08025
ISSN : n°1956-2179
Imprimé au Siège
Trimestriel - Prix 1,50 €

Bulletin n°38 du 21 mars 2013

Le CTSD second degré s'est tenu les 22 février et 11 Mars 2013

Préparé par un groupe de travail le 18 février, le CTSD du second degré s'est tenu le 22 février. Toutes les organisations syndicales ayant voté contre les suppressions de postes et s'étant abstenues sur les créations, un second CTSD a été convoqué le 11 mars. Les suppressions qui ont touché les lycées et collèges des Hautes-Pyrénées depuis tant d'années ont créé une situation particulièrement précaire dans nos établissements. Le saupoudrage de créations de postes (5 en collèges et 5 en lycées dans la balance départementale pour la rentrée 2013) ne peut cacher la réalité tellement difficile sur le terrain .

Comment croire que le choix laissé aux établissements, notamment pour les langues vivantes, les horaires des disciplines, crée de l'égalité dans notre système éducatif ? Comment croire que la logique comptable actuelle (comme une moyenne d'élèves par classe dans le département à 25,5 élèves en collège qui cache pour certaines classes plus de 28 élèves) défendue aujourd'hui de la même façon qu'hier dans cette instance peut être une garantie d'un véritable changement pour l'école de la République ?

Comment croire qu'avec un taux d'HSA allant jusqu'à plus de 9% en lycées, et en considérable augmentation en collèges (proche des 6%), l'école d'aujourd'hui pourra permettre aux personnels de mieux vivre leur métier et leur travail ? Comment croire que l'absence de suppressions de postes en lycées professionnels dans notre département cette année ne cache pas des suppressions l'année prochaine quand la réforme du baccalauréat professionnel en trois ans en sera à son avant-dernière année ?

Nos élèves ont besoin de personnels nombreux, avec une formation initiale de qualité, des personnels qui ne subissent pas une pression au travail qui devient, en ces temps de crise généralisée, de plus en plus forte. Une enquête de carrefour santé social de 2011 mené avec la MGEN exprime que 24% des agents de l'Education nationale sont en état de tension au travail et 14% en épuisement professionnel. Comment croire que notre école va bien quand on lit ces chiffres ?

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de compter les chiffres en bas de deux colonnes et de faire un simple solde : il faut regarder l'état de l'école, des élèves, des personnels. Aujourd'hui, il s'agit d'agir pour mieux d'école.

Ingrid Darroman, secrétariat départemental

La rentrée départementale 2013 en chiffres

Effectifs élèves: 31 élèves supplémentaires en collèges, 43 en lycées, 68 en LEP.

Postes collèges: 9 ouvertures de postes en collèges: 2 SEGPA, 2 anglais, 1 EPS, 1 esp., 1 lettres class., 2 occitan; et **4 fermetures:** 1 anglais, 1 maths/phys, 1 techno, 1 EPS.

Postes lycées G.T:12 ouvertures : 1 éco-gestion, 1 lettres mod, 1 anglais, 1 esp, 2 hist/géo, 1 SES, 1 maths, 1 SIIAS, 1 phys/chimie, 1 SVT, 1 arts appliqués; **7 fermetures**, (dont **une mesure de carte scolaire** en phys/chimie): 3 phys/chimie, 1 STMS, 1 éco-gestion, 1 bureautique, 1 phys/élec appliquée.

Carte des enseignements: Fermeture de l'Allemand à Séméac et Lannemezan. Ouverture du Chinois optionnel à Pyrénées. La bilangue 6ème et 5ème ne bénéficiera plus que d'une heure au lieu de deux.

Heures supplémentaires année: 9% des DGH en lycées et 6% en collèges.

Une traduction de la DGH départementale: la situation à Paul Eluard.

La dotation globale horaire pour l'année scolaire 2013-2014 est **en baisse de 12h**, à **structure et effectifs quasi-constants**. Or l'établissement est toujours en Réseau de Réussite Scolaire.

Cette dotation ne permet pas de faire fonctionner de façon satisfaisante tous les dispositifs, projets et enseignements présents dans le collège : l'atelier théâtre (2,2 heures manquantes par rapport de l'engagement de l'IPR de Lettres), l'option pala/pelote basque (1 h manquante par rapport au projet initial), l'enseignement de l'Espagnol LV2 en 5e (5h manquantes par rapport au projet Collège bilangue), l'enseignement du latin (2 heures statutaires manquantes, la chorale du collège (2 heures statutaires manquantes, la coordination des professeurs de Technologie et d'Histoire-Géographie (2 heures de labo statutaires manquantes).

Le contrat d'objectifs du RRS donne priorité à l'aide aux élèves en difficultés et à l'ouverture culturelle. **Ces axes majeurs exigent que l'on dépasse les horaires planchers dans certaines disciplines.**

Les élèves de FLE (24 élèves actuellement), ne sont toujours pas comptabilisés dans les effectifs. Ils sont pourtant intégrés progressivement dans les classes, dans des conditions de plus en plus difficiles.

Nos collègues se sont mis en grève le 21 février, et ont été reçus par le DASEN. A ce jour, le recteur refuse toujours de leur attribuer le contingent horaire qu'ils demandent. Les ajustements de juin les paieront, souhaitons-le, de leur mobilisation.

Réunion des collègues de langues vivantes le 13 mars.

Le SNES 65 a réuni le mercredi 13 mars les collègues de langues vivantes des lycées du département pour évoquer les nouvelles dispositions de passation de l'épreuve au baccalauréat. Six des huit lycées du département étaient représentés.

Désormais, outre l'épreuve écrite en fin d'année scolaire, tous les élèves – sauf ceux de la série L - devront passer deux épreuves orales, de compréhension et d'expression. L'intégralité de l'organisation des épreuves orales est placée sous la responsabilité des professeurs de langues, qui doivent organiser au sein de leurs classes les examens "dans le cadre habituel de la formation de l'élève", durant les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres, (ce qui évite d'avoir à payer des examinateurs). Les enseignants de langues vivantes voient leur charge de travail s'accroître considérablement et dénoncent la remise en cause du caractère national de l'épreuve.

L'égalité des élèves devant l'examen sur tout le territoire n'est plus assurée puisque les sujets choisis relèveront de la seule responsabilité des professeurs; par ailleurs, leur anonymat n'est plus respecté, leurs professeurs devenant leurs évaluateurs. Enfin, le volume d'heures d'interrogation orale désorganisera considérablement le travail avec les élèves dans les classes et les établissements .

Les collègues du SNES souhaitent dans ces conditions que les épreuves orales de langues vivantes au baccalauréat soient des épreuves finales et non du contrôle continu, que les candidats soient interrogés de façon anonyme par des examinateurs qu'ils ne connaissent pas ; que les Inspections de Langues Vivantes constituent des commissions chargées de proposer des sujets au niveau national pour harmoniser les épreuves ; que les grilles de notation et d'évaluation soient modifiées afin de noter au plus juste les élèves: en compréhension orale, on ne peut par exemple attribuer aucune note entre 10 et 16 en LV1 et aucune note entre 12 et 20 en LV2 !

A l'issue de cette réunion, le SNES a demandé une audience à M. le DASEN (ex I.A) pour lui rappeler nos revendications et notamment veiller à ce que nos collègues soient rémunérés pour le lourd travail fourni.

Géraldine Ducos, secrétariat départementale

Réforme du lycée: un vrai fiasco!

La section académique du SNES a organisé un stage (fort intéressant d'ailleurs!) portant sur la réforme du lycée (Réforme Chatel) le 24 janvier. Cette réforme est maintenant appliquée à tous les niveaux du lycée avec de nouveaux programmes et de nouvelles épreuves au baccalauréat dès la session 2013 et l'heure du bilan a sonné: aucune bonne nouvelle à annoncer!

Le SNES l'avait prédit et ne s'est pas trompé. La mise en place de **cette réforme a supprimé de nombreuses heures de cours et donc de nombreux postes** (et de plus en plus de collègues se retrouvent affectés sur des postes à complément de service), a créé de nombreuses inégalités entre les établissements et donc entre les élèves (Ah! Les bienfaits de la fameuse "autonomie"...) et n'a en aucun cas permis de rééquilibrer les séries. Il y a même un "recul" de la voie technologique en France (un peu moins visible dans notre académie). Le contraire nous aurait-il étonnés? Les spécificités de ces séries ont été réduites en miettes avec moins d'heures technologiques et davantage d'heures théoriques.

Que dire de la mise en place de l'accompagnement personnalisé (communément appelé AP)? Quel accompagnement! Autant dire la vérité: **très peu d'élèves (pour ne pas dire aucun) font les 2 heures d'AP réglementaires dans la semaine.** Cet AP n'est pas mis en place de la même façon d'un établissement à un autre. Pourquoi ne pas revenir aux anciens modules (la loi Jospin préconisait de scinder la classe en ½ groupes) ? Cela fonctionnait bien mieux du fait que ces heures apparaissaient dans les emplois du temps des élèves et des professeurs et permettaient un vrai suivi des élèves.

On pourrait aussi aborder le problème des **dédouplements qui ne sont presque plus appliqués** ou bien le problème du tronc commun, ou bien l'Evaluation en Cours d'Année des épreuves de LV, ...

La situation en lycée s'est dégradée; le SNES s'oppose toujours à cette réforme et il est grand temps de peser pour des mesures décisives, plus justes, plus équitables afin d'assurer la réussite de tous nos élèves.

Le SNES 65 a rencontré le 23 janvier le DASEN, suite à une manifestation départementale organisée contre le projet de « Refondation » Peillon. Nous lui avons rappelé les analyses du SNES, notre hostilité à l'Ecole du socle et à la réforme Chatel, qui reste en vigueur contre toute attente.

Les retraités dans la rue.

A nouveau, les retraités manifestent le jeudi 28 mars 2013, à Tarbes, à l'appel de la CGT et de la FSU. Un rassemblement est prévu à 15h, place de Verdun, puis marche jusqu'à la Préfecture, avec audience.

De lourdes menaces pèsent, en effet, sur la revalorisation des retraites et pensions au 1er avril 2013, et d'inquiétantes perspectives de désindexation se dessinent dans un avenir plus ou moins proche. Depuis l'action des retraités d'octobre dernier, les dossiers urgents n'ont pas avancé non plus.

Le pouvoir d'achat :

Nous refusons une désindexation des pensions, synonyme de baisse du niveau de vie. La dégradation continue de notre pouvoir d'achat doit cesser. Une augmentation des retraites de tous est nécessaire avec un effort particulier pour les basses pensions, ainsi qu'une revalorisation allant au-delà de la simple prise en compte de l'inflation, afin que les retraités puissent faire face aux charges qui pèsent sur eux (augmentation des dépenses contraintes, nouvelle taxe, impôts...). Nous rappelons notre demande d'abandon définitif des projets d'augmentation de la CSG pour les retraités, de suppression de l'abattement de 10% et de la majoration de pension pour les parents de trois enfants.

La prise en charge de la perte d'autonomie :

Nous demandons une prise en charge de la perte d'autonomie et du handicap, quels qu'en soient la cause ou l'âge de la personne concernée, relevant de la solidarité nationale dans le cadre de la Sécurité Sociale tout au long de la vie. La déclaration récente de François Hollande proposant «un partage entre la solidarité collective et la responsabilité individuelle personnelle» ne va pas dans ce sens et est particulièrement inquiétante. Nous demandons aussi que l'APA bénéficie d'un financement national et pérenne, que les services d'aide à domicile soient développés.

L'accès aux soins :

La négociation récente sur les dépassements d'honoraires est très loin des attentes en terme d'égalité face à la prise en charge de la maladie. Tout reste à faire. Il s'agit d'aboutir rapidement à l'interdiction des dépassements. Progressivement, certains malades réduisent, reportent, ou renoncent aux soins faute d'une couverture suffisante par une complémentaire de santé trop chère. Il faut stopper le désengagement de la Sécurité Sociale qui doit bénéficier d'un financement à la hauteur des besoins réels.

Non les retraités ne sont pas des nantis ! Ils ne doivent pas être la cible d'une austérité renforcée. Nous refusons de nous inscrire dans la logique d'une austérité sans fin qui ne résout pas les problèmes. Nous demandons une autre répartition des richesses produites par le pays, au profit de tous.

Monique THEULÉ, trésorière de la section retraités.

Adresses utiles :

- Site national du SNES : www.snes.edu
- Site académique du SNES :
www.toulouse.snes.edu
- Site national de la FSU : www.fsu.org
- Si vous voulez écrire au SNES :
Département : snes65@toulouse.snes.edu
tel: 05 62 34 38 24
Académique : s3tou@toulouse.snes.edu

Le calendrier du 3ème trimestre.

Par arrêté rectoral du 8 octobre 2012, la matinée du **jeudi 8 novembre 2012** se récupère le **mercredi 3 avril** après-midi, le 8 après -midi se récupère le **mercredi 22 mai** après-midi. Le vendredi **9 novembre** se récupère le **vendredi 5 juillet**. La journée dite « de solidarité », **lundi 20 mai**, se récupère sur proposition de chaque établissement. Le **vendredi 10 mai** sera travaillé (alors que les **8 et 9 mai sont fériés...**). Priorité est donnée dans tous les cas à l'UNSS.

Le SNES a exprimé à plusieurs reprises, y compris par des audiences à l'IA, son hostilité aux récupérations du mercredi après-midi. Nous vous renvoyons aux articles déjà parus dans notre bulletin à ce sujet.